

Monsieur, Madame,

Veillez trouver, ci-dessous, ma contribution à l'enquête publique à propos du projet Catella, à Romorantin et à Villefranche-sur-cher.

Le projet Catella nous est présenté comme un moyen d'apporter des emplois. Mais les chiffres annoncés sont contradictoires et faux.

Les autorités locales et l'entreprise Catella ne sont pas en phase sur les chiffres : 350 embauches sur 5 ans selon Catella, mais selon la municipalité de Romorantin, seulement 250 (cf. *Romo dialogues* n°72). Comment croire à un tel argument si les acteurs et défenseurs du projet ne sont pas d'accord ?

On en arrive même à des affirmations fantaisistes voire farfelues pour des soutiens locaux au projet qui annoncent 400 emplois.

Sachant que cette activité tend à être fortement robotisée, les chiffres annoncés ne seront jamais atteints. Il suffit de se pencher sur les brochures des géants de la logistique (XPO Logistique, FedEx, DHL, Bolloré Logistique ou encore Amazon Logistique) pour entrevoir le futur qu'ils préparent : des entrepôts sillonnés par des robots qui trient, déplacent des colis pour les charger dans des camions. Le projet Catella ne fera pas exception à cette tendance inévitable. Les études sérieuses et les statistiques nous renseignent : sur un site logistique fonctionnel, il faudra compter à terme 3 emplois à l'hectare. Sachant que le projet Catella s'étendrait sur 18 hectares, le ratio nous indique qu'il culminerait à 54 emplois.

Les emplois dans la logistique sont dans leur immense majorité des emplois d'intérimaires, mal payés ; la logistique compte un taux de précarité de 30 à 40% au niveau national (Béatrice Madeline Le Monde 2 février 2022)

Ce ne sont pas les 800 chauffeurs routiers PL et VL qui vont circuler tous les jours et détériorer nos routes qui vont faire fonctionner le commerce local en centre ville et en périphérie.

*La logistique de demain sera plus propre et responsable, plus verte et plus humaine... nous dit on, et elle transformera même le plomb et or.*

Dans le dossier Catella, aucun paragraphe ne mentionne l'évaluation du coût carbone pour l'ensemble des activités. Les nuisances liées au transport sont inexistantes. Pourtant ces nuisances seront très importantes pour tout le bassin de Romorantin et au-delà.

En France, la pollution de l'air extérieur c'est :

- 48 000 décès prématurés par an (étude « santé publique France »), soit 9 % de la mortalité en France et une perte d'espérance de vie à 30 ans pouvant dépasser 2 ans.
- Un coût sanitaire annuel total de 100 milliards d'euros, évalué par une commission d'enquête du Sénat
- 30 % de la population atteinte d'une allergie respiratoire (RNSA)

De plus, la logistique est un secteur où la pénibilité du travail est très élevée. Selon diverses estimations, un ouvrier peut porter de 10 à 12 tonnes par jour, tandis que l'assurance maladie a constaté une augmentation de 60% des troubles musculo-squelettiques entre 2003 et 2022

Voirie : Le dimensionnement des routes de Sologne n'est pas adapté à ce flux supplémentaire de camions. De plus, l'encombrement est déjà un problème pour des communes comme Mur-de-Sologne, Millançay, La Ferté-Beauharnais, Villefranche-sur-Cher et bien d'autres.

Un trafic plus intense pose également des problèmes de sécurité qui seront accrus dans nos communes. Cette question du partage des espaces avec les usagers (piétons, cyclistes, trottinettes, poussettes, personnes à mobilité réduite...) n'est pas prise en compte.

Le cadre de vie serait dégradé pour les familles, avec une valeur immobilière décroissante des biens. Des maisons vides à l'abandon, comme on peut l'observer sur certains axes routiers. Ce projet est néfaste en tout point, la dégradation des routes, le chiffage doit être pris en compte et présenté, reste-t-il à la charge du contribuable pour une utilisation commerciale privée ?

Sur le plan écologique, ce projet est une catastrophe, les élus locaux ne sont pas entrés dans le 21ème siècle avec les énormes problématiques climatiques que les populations et la société vont devoir affronter. Comment peut-on imaginer détruite des zones humides et artificialiser 18 ha pour une création d'emplois précaires !

Christophe Béchu ministre de la transition écologique a déclaré... (Journal du Dimanche le 30 mai 2023)

"Nous devons collectivement baisser nos émissions de Co2 pour atteindre le seuil de 55% en 2030 par rapport à 1990 puis la neutralité carbone d'ici 2050... et annonce sa volonté de lutter pour la préservation et la résilience des écosystèmes, la biodiversité au sens large qui est notre meilleur bouclier contre les conséquences du changement climatique."

*la réalité ; c'est que La France connaît un retard dans sa trajectoire de réduction d'émission, et qu'il faudrait doubler le rythme de réduction d'émissions d'ici 2030...*

C'est un projet d'aménagement qui va concerner et impacter les populations locales pour plusieurs décennies, et pourtant aucun débat ou réunion publique avec la population. De plus, les élites locales agissent contre l'Etat et ne respectent pas la directive des lois climat et zéro artificialisation des sols.

Comment concevoir qu'un tel projet puisse être implanté sur notre territoire ? la Sologne a pour vocation le tourisme vert. Romorantin est à quelques km du château de Chambord et de son magique parc, à quelques km du Zoo parc de Beauval, à quelques km du festival international des jardins de Chaumont sur Loir et proche de bien d'autres merveilles.

Comment concevoir que Romorantin Capitale de la Sologne puisse organiser quotidiennement son festival de camions internationaux avec toutes les nuisances associées. Ce projet doit être sanctionné, annulé et retiré !

P Jourdan

Romorantin-Lanthenay